



CONSEIL COMMUNAL  
YVORNE

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal d'Yverne du 16 novembre 2023 à 20 heures

**Présents :** Ansermoz Jean-Luc, Badan Sarah, Barbay Alain, Bernasconi Yschelle, Cathélaz Isabelle, Conus Marc-André, Coquoz Pierre Antoine, Dervev Nicolas, Glauser Claire, Gugelmann Quentin, Kohli Charles-Henri, Major Geneviève, Maret Jean-Daniel, Maret Kelvin, Merli Raphaël, Müller Hans-Peter, Pellet Francine, Perret Alexandra, Pilet Fabrice, Sacher Hans Peter, Salkic Irfan, Stevanato Tania, Suardet Martin, Tabord Diego, Verdon Stéphane, Wagner Susanna, Zahn Jean

**Excusés :** Aeppli Serge, Cretton Lionel, Cibien Béatrice, Cibien Silvio, Roux Sébastien

**Absents :** Perrier Daniëla, Stalder Guy

M. le Président Alain Barbay ouvre la 12<sup>ème</sup> séance de la législature 2021-2026. Il salue les Conseillères et Conseillers ainsi que la Municipalité in corpore.

Sont également présents : Mme Mathilde Durnat, huissière et Mme Séverine Tissot, secrétaire du Conseil.

### 1. Appel

Il ressort de cet appel que 27 Conseillères et Conseillers sont présents, 5 se sont excusés et 2 sont absents.

**L'assemblée peut valablement délibérer.**

### 2. Lecture de l'ordre du jour

M. le Président Alain Barbay lit l'ordre du jour qui n'amène aucune modification et **est accepté à l'unanimité des membres présents.**

### 3. Adoption du procès-verbal du 12 octobre 2023

M. le Président Alain Barbay mentionne qu'il y a une coquille sur le nom de famille Mme la Conseillère Stevanato (et non Stenavato). Cela est d'ores et déjà corrigé, avec nos excuses.

M. le Municipal Jean-Luc Berdoz souhaite apporter une clarification par rapport au point 8 concernant l'annonce des manifestations par le biais de POCAMA.

En fait, il convient que l'organisation annonce la manifestation au minimum *30 jours* avant la date et non 10 jours avant. C'est la décision des autorités qui sera prise 10 jours avant.

Il remercie l'assemblée de bien vouloir modifier ce point dans le procès-verbal afin que cela ne prête pas à confusion pour l'organisation des manifestations futures.

Comme mentionné précédemment, il s'agit de demander aux personnes d'anticiper leurs demandes afin que l'administration communale puisse les traiter.

Au vote, **le procès-verbal du 12 octobre 2023 est accepté à la majorité des membres présents avec les modifications susmentionnées.**

### 4. Communications du bureau

#### Vins du Domaine de la Commune d'Yverne

Les invitations pour la journée clients qui se déroulera le samedi 18 novembre prochain sont à retirer en fin de séance auprès de la secrétaire.

## Dates des prochains Conseils

- 14 décembre 2023
- 29 février 2024
- 25 avril 2024
- 20 juin 2024
- 12 septembre 2024
- 10 octobre 2024
- 12 décembre 2024

Ces dates sont consultables sur le site internet de notre Commune.

## 5. Préavis 09-2023 Demande de crédit pour la modification et l'extension de l'éclairage public à la route de Lausanne – rapports des commissions ad hoc et finances

Au nom de la Commission des finances, M. le Conseiller Stéphane Verdon fait lecture du rapport

*La commission des finances s'est réunie le 2 novembre et le 9 novembre 2023. Nous avons rencontré M. le syndic Edouard Chollet et M. le municipal Jean-Luc Berdoz. Nous avons ainsi pu obtenir tous les renseignements complémentaires nécessaires et tenons à les remercier de leur disponibilité.*

*Le préavis susmentionné a pour objet d'octroyer à la Municipalité un crédit de 66'000.- pour la modification et l'extension de l'éclairage public à la route de Lausanne. Dicté par des impératifs de sécurité et intégrant une diminution de l'éclairage entre 23 h et 5 h, le projet vise à réaliser 13 lampadaires de type LED le long de la route de Lausanne, entre le giratoire de Pré Nové et l'entrée d'Aigle.*

*Les coûts annuels du projet sont de max. 2'800.- Au vu de la proportion des charges d'intérêts (600 à 800.-) par rapport à l'amortissement (1'500.-), la commission des finances regrette que la totalité du montant ne soit pas financée par un prélèvement sur le fonds de réserve travaux divers (9282.5). Le bon résultat de l'exercice 2022 avait permis d'y faire une attribution de 180'000 et ce fonds présentait un solde positif de 200'000.- au 31.12.2022.*

*Finally, la signature éventuelle d'un contrat d'entretien pour ces mâts devrait être conditionnée aux résultats de l'analyse en cours pour l'ensemble des 180 points lumineux de la commune.*

*En conclusion et au vu de ce qui précède, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, la commission des finances vous propose, à la majorité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis 09-2023, tel que présenté par la Municipalité, soit :*

- 1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 66'000.-- pour la modification et l'extension de l'éclairage public à la route de Lausanne,*
- 2. d'amortir cette dépense par un prélèvement de CHF 36'000.-- sur le compte de réserve 9282.5 travaux divers,*
- 3. d'amortir le solde de CHF 30'000.-- sur 20 ans au maximum, la première fois dès l'exercice suivant la fin des travaux,*
- 4. d'autoriser la Municipalité à emprunter 66'000.-- au maximum, auprès de tout établissement bancaire, assurance, collectivité publique ou entreprise établi-e en Suisse et présentant de solides garanties financières.*

Au nom de la Commission ad hoc, M. le Conseiller Jean-Daniel Maret fait lecture du rapport :

*La commission composée de Mmes Claire Glauser et Francine Pellet, ainsi que MM. Jean-Daniel Maret, Hans-Peter Mueller et Sébastien Roux s'est réunie le mercredi 11 octobre. M. Berdoz, Municipal en charge de ce dossier s'est joint à nous et a pu répondre à l'entier de nos questions. Nous le remercions pour sa disponibilité et pour la clarté de ses réponses.*

*Depuis environ 2 ans, le Canton a transmis à la Commune d'Yverne l'entretien et l'éclairage de la route de Lausanne. C'est dans ce cadre et pour donner suite à une demande des riverains que la solution présentée dans ce préavis a été proposée par la Municipalité.*

*Les 4 luminaires à sodium actuellement installés vont être remplacés par des luminaires LED semblables à ceux déjà installés sur le giratoire. Ils éclaireront les 2 côtés de la route et permettront ainsi une meilleure sécurité et un confort accru tant pour les piétons que pour les conducteurs et les usagers de la mobilité douce.*

*Les emplacements des futurs luminaires ont été définis en fonction des socles déjà en place. Les conduites sont préexistantes et l'alimentation électrique a déjà été installée lors de précédents travaux de réfection de la route de Lausanne. Les montants de ces travaux préliminaires ne figurent pas dans le préavis car ils ont déjà été financés.*

*Une « aide à la traversée » est en place. Si elle ne donne pas la priorité aux piétons, elle doit toutefois bénéficier d'un éclairage spécial, c'est-à-dire qu'elle doit être éclairée en continu. Un socle supplémentaire devra, pour se faire, être aménagé.*

*Un accord a été conclu avec la Commune d'Aigle afin d'uniformiser les changements de luminaires et les travaux sur les territoires des 2 communes qui se partagent la route de Lausanne.*

*L'éclairage entre 23h et 5h sera diminué au minimum sur une route cantonale tout en respectant les directives fédérales, permettant ainsi à la fois d'économiser de l'énergie, mais également de diminuer la pollution lumineuse. Si à l'avenir la vitesse maximale sur cette portion de route devait être réduite, l'éclairage pourrait également être réduit dans ces heures.*

*Un contrat d'entretien sera conclu pour ces 13 candélabres, comprenant le nettoyage et le remplacement des ampoules qui devra certainement être fait deux fois durant la durée d'utilisation de cette infrastructure d'éclairage. Sera également inclus un test de résistance à la traction des mâts qui doit être effectué tous les 5 ans. Leur durée de vie est estimée par la Romande Energie à 25ans.*

*La Municipalité a fait le choix de ne pas demander plusieurs devis, mais de privilégier la Romande Energie à qui appartient les conduites et l'alimentation électrique déjà installée, évitant ainsi des frais supplémentaires.*

*En conclusion, la commission vous propose à l'unanimité de ses membres, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis municipal, à savoir :*

- *D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 66'000.-- pour la modification et l'extension de l'éclairage public à la route de Lausanne,*
- *D'amortir cette dépense par un prélèvement de 36'000.—sur le compte de réserve 9282.5 Travaux divers,*
- *D'amortir le solde de 30'000.-- sur 20 ans au maximum, la première fois dès l'exercice suivant la fin des travaux,*
- *D'autoriser la Municipalité à emprunter 66'000.-- au maximum, auprès de tout établissement bancaire, assurance, collectivité publique ou entreprise établi-e en Suisse et présentant de solides garanties financières.*

**M. le Président ouvre la discussion sur le préavis ainsi que sur les rapports.**

Mme la Conseillère Claire Glauser questionne la date du rapport de commission des finances (7 novembre 2023) alors que les séances de la commission se sont déroulées les 2 et 9 novembre 2023.

M. le Conseiller Stéphane Verdon précise qu'il y a bien eu deux rencontres de la commission et qu'il s'agit d'une coquille car le rapport n'a clairement pas été antidaté.

Mme la Conseillère Susanna Wagner s'adresse à la commission ad hoc. Il est fait mention des 13 luminaires qui vont être changé (LED) et elle souhaiterait savoir si des détails techniques plus précis sur les luminaires en tant que tels ont été fourni (même modèle que sur la route de Lausanne).

M. le Conseiller Jean-Daniel Maret répond qu'il s'agit du même modèle que ceux installés sur le rond-point.

Mme la Conseillère Susanna Wagner remercie pour cette réponse et souhaite également savoir ce qui a été décidé pour la partie financière relative à un éventuel contrat d'entretien pour tous les luminaires installés sur la Commune. Cet élément a-t-il une influence sur le présent préavis ?

M. le Municipal Jean-Luc Berdoz précise qu'il a été demandé un calcul auprès de la Romande Energie pour que le coût figurant sur le préavis soit le plus exact possible. L'entreprise a réalisé un calcul, et ce qui semblait le plus parlant, était de faire un contrat d'entretien. Les deux variantes sont possibles, soit de payer quand cela est nécessaire ou, de faire un contrat d'entretien. L'option retenue n'est pas encore décidée. Prochainement, il conviendra de préparer la suite car il y a également le reste de l'éclairage public à revoir et, à ce moment, il sera examiné si un contrat d'entretien sera signé pour toutes nos installations ou pour partie en fonction du coût. Nos réflexions vont donc se poursuivre.

En l'absence d'autres questions ou remarques, M. le Président Alain Barbay **clôt la discussion**.

M. le Président Alain Barbay lit les conclusions telles que présentées dans le préavis 09-2023 :

<b>LE CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE</b>	
Vu	le préavis municipal n°09-2023 concernant la demande de crédit pour la modification et l'extension de l'éclairage public à la route de Lausanne,
Ouï	le rapport des commissions chargées de rapporter sur cet objet,
Considérant	que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
<b>d é c i d e</b>	
1)	d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 66'000.-- pour la modification et l'extension de l'éclairage public à la route de Lausanne,
2)	d'amortir cette dépense par un prélèvement de CHF 36'000.-- sur le compte de réserve 9282.5 Travaux divers,
3)	d'amortir le solde de CHF 30'000.-- sur 20 ans au maximum, la première fois dès l'exercice suivant la fin des travaux,
4)	d'autoriser la Municipalité à emprunter CHF 66'000.-- au maximum, auprès de tout établissement bancaire, assurance, collectivité publique ou d'entreprises établi-e en Suisse et présentant de solides garanties financières.

Au vote, **les conclusions de ce préavis sont acceptées à la majorité des membres présents (26 « oui » – 1 abstention)**.

#### **6. Postulat de M. le Conseiller Hans-Peter Müller concernant la modification de signalisation en faveur des cyclistes au Boulevard d'Yvorne**

M. le Président précise que le postulat de M. le Conseiller Hans-Peter Müller est recevable. Il cède la parole à l'intéressé afin qu'il apporte des compléments à son postulat.

M. le Conseiller Hans-Peter Müller explique que devoir enfreindre le code de la circulation routière pour se mettre en sécurité met en évidence un dysfonctionnement.

A la suite de plusieurs interventions au sujet de la sécurité des cyclistes qui empruntent le Boulevard, force est de constater qu'aucune solution n'a abouti jusqu'à ce jour.

Toutefois, des solutions simples existent. Il existe par exemple des panneaux qui permettent aux cyclistes et piétons d'emprunter la même chaussée (pour exemple, ce type de panneau est placé au bord du lac entre Montreux et Clarens).

Le but du postulat proposé est d'inviter la Municipalité à étudier et à rapporter sur la mise en place d'une signalisation autorisant les cyclistes montants, exclusivement, à emprunter le trottoir du Boulevard.


L'acceptation du postulat, et par conséquent l'étude de la concrétisation de ce projet, permettrait :

1. d'améliorer la sécurité routière de nos citoyens cyclistes,
2. de régler la cohabitation piétons et cyclistes,
3. d'encourager la population à une mobilité douce, ceci dans une plus large mesure.

Pour toutes ces raisons évoquées, il invite l'assemblée à se prononcer en faveur de l'acceptation du postulat, dont le texte figure ci-dessous :

Conseil Communal Yvorne

## POSTULAT

Titre du Postulat	<b>Modification de signalisation en faveur des cyclistes au Boulevard d'Yvorne</b>
Texte du Postulat	<p>Une piste cyclable n'étant pas réalisable pour des questions de largeur de chaussée (PV de la séance du CC du 26.1.2023, point n°10), ce Postulat propose à la Municipalité l'étude d'une solution simple et efficace pour corriger la situation dangereuse actuelle.</p> <p>Le tracé du Boulevard présente dans sa partie inférieure un virage à droite. De ce fait, un/e cycliste qui monte normalement sur <u>la route</u> ne peut pas être vu par un/e automobiliste qui roule en direction du village car la personne sur deux roues est cachée par le mur à sa droite.</p> <p>Par conséquent, le risque de se faire heurter par un voiture est réel, d'autant plus que la vitesse autorisée pour ce tracé est de 80km/h...</p> <p>Dès lors, conscient du danger, les cyclistes empruntent volontairement le trottoir pour se rendre au village. Inutile de préciser qu'elles/ils enfreignent les règles de la circulation routière avec les conséquences qu'on connaît.</p> <p>Pourtant, il existe des solutions simples et peu coûteuses pour favoriser l'utilisation commune de certains tronçons par des piétons et des cyclistes.</p> <p>Le soussigné est conscient de la nécessité de devoir recourir aux responsables politiques d'Aigle (partie inférieure du Boulevard) ainsi qu'à l'office cantonal responsable, c. à d. la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).</p>
Conclusion	<p>Au vu de ce qui précède, je demande donc à la Municipalité d'étudier et de rapporter:</p> <p>a) en particulier : sur <b>la mise en place d'une signalisation</b> autorisant les cyclistes <b>montants (exclusivement) en direction du village, d'emprunter le trottoir du Boulevard</b>, tout en respectant les piétons qui s'y trouvent.</p> <p>b) en cas d'impossibilité de la solution proposée et d'une manière générale : sur <b>la mise en place d'une signalisation</b> pour sensibiliser les automobilistes à la présence éventuelle de cyclistes sur cette route dangereuse.</p>
Souhait	En cas de doute sur la recevabilité du Postulat, le soussigné demande le renvoi à une commission pour l'étude de la recevabilité.
Date et signature	30 octobre 2023      Hans-Peter Mueller 

M. le Président **ouvre la discussion sur le postulat.**

Mme la Conseillère Geneviève Major mentionne qu'elle a été elle-même soumise à des situations délicates, en tant que cycliste. Elle se demande si une solution sécuritaire, permettant aux cyclistes de traverser, notamment à l'endroit où les voitures arrivent très vite, pourrait être étudiée. Ce postulat fait sens au regard de la situation actuelle.

M. le Conseiller Nicolas Dervey précise qu'il a également lui-même frôlé l'accident avec un cycliste et il se questionne sur une circulation à sens unique, qui permettrait la mise en œuvre d'une piste cyclable correcte, et la possibilité de dérogations (pendant les vendanges par exemple).

M. le Conseiller Jean Zahn pense que le minimum que nous pourrions souhaiter est de diminuer la vitesse autorisée à 60km/h au lieu des 80 km/h qui sont clairement excessif.

En l'absence d'autres questions ou remarques, M. le Président Alain Barbay **clôt la discussion.**

M. le Président **ouvre le vote sur la prise en considération du postulat.**

Au vote, **ce postulat est accepté à la majorité des membres présents (23 « oui » – 4 abstentions).**

Le postulat est soumis à la Municipalité pour étude et rapport.

## **7. Communications de la Municipalité**

M. le Municipal Jean-Luc Berdoz prend la parole :

### **- Eclairage public – Commune d'Aigle**

Lors du dernier Conseil, il avait été souhaité un retour concernant l'éclairage public sur la Commune d'Aigle. Des renseignements ont donc été pris.

En 2022, la Commune d'Aigle a décidé de prendre des mesures pour l'éclairage public, à savoir d'éteindre l'éclairage de 22h à 5h, et cela a suscité quelques remous au sein de la population.

Des habitants se sont plaints de l'insécurité, notamment car des enfants et adolescents avaient des activités sportives en soirée.

Finalement, décision a été prise d'éteindre l'éclairage de minuit à 5h seulement, ceci toute l'année.

La Commune a reçu des réclamations de différentes natures (certains reprochant d'éteindre à minuit et d'autre de laisser allumer jusqu'à minuit).

Au niveau économique, nous n'avons pas d'informations précises.

La Municipalité d'Yvorne a décidé de ne pas éteindre la nuit pour des questions de sécurité.

La semaine dernière, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a émis un courrier, car de plus en plus de communes éteignent l'éclairage public la nuit.

Dans cette lettre, il est fait mention que les passages piétons ainsi que les aides à la traversée doivent rester allumés en respect de directives bien précises.

Pour précision, si la limitation de la vitesse autorisée sur la Route de Lausanne diminue, comme nous le souhaiterions, nous ne pourrions pas abaisser de beaucoup l'éclairage car il convient que les conducteurs voient les panneaux suffisamment tôt et disposent d'une distance suffisante pour s'arrêter, le cas échéant.

M. le Municipal Maxime Isoz prend la parole :

### **- Intempéries**

Dans la journée de mardi ainsi que dans la nuit de mardi à mercredi, la Grande-Eau était très chargée en eau.

Elle a été surveillée toute la journée, notamment par les pompiers.

Pendant la nuit, il y a eu un débordement de la Grande-Eau à plusieurs endroits, notamment sur Yvorne, sous le pont de l'autoroute.

Un dispositif a été mis en œuvre et l'entrée et la sortie de l'autoroute d'Aigle ont dû être fermées un moment.

Le lendemain matin, il a été constaté qu'une partie de digue sur Yvorne (vers le terrain de foot) a été emportée.

Durant les jours qui viennent, il est important de ne pas se promener au bord de la Grande-Eau.

Le Canton est à l'œuvre pour régler cette problématique et effectuer les travaux nécessaires.

M. le Syndic Edouard Chollet prend la parole :

### **- Sécurisation des vignes du Clos de l'Abbaye**

Le Conseil avait accepté de débloquer à cette fin un montant de CHF 185'000.--.

Un bout de digue provisoire a été construit en 2022 pour un montant de CHF 5'203.90.

Les travaux proprement dits ont été effectués, en 2023, pour un coût de CHF 153'864.15.

Les honoraires d'ingénieur se sont élevés à CHF 9'802.85.

Le total des coûts est donc de CHF 168'870.90 ce qui représente un "à bon" de CHF 16'129.10.

Le résultat est satisfaisant mais il subsiste une inconnue, à savoir la pérennisation ou non de la digue provisoire réalisée dans le cadre de ces travaux.

Le dossier est actuellement au sein de la Division hors zone à bâtir.

S'il faut restituer le terrain dans son état antérieur, cela diminuera la marge confortable précédemment mentionnée.

## **8. Divers et propositions individuelles**

### **Durée de stationnement sur le boulevard**

M. le Conseiller Quentin Gugelmann souhaite plus de précisions par rapport à la limitation à 3h du stationnement le long du Boulevard.

M. le Municipal Maxime Isoz explique que c'est le Canton qui édicte les durées de stationnement pour ce qui concerne les routes cantonales hors traversée. La Municipalité est en discussion avec le Canton et souhaiterait que la durée de stationnement soit de 4h.

Cependant, il s'agit encore d'une inconnue à l'heure actuelle.

Il s'agit d'avoir une certaine homogénéité entre les places qui sont sur le domaine communal, en traversée de localité, et les places qui sont sur le domaine cantonal.

M. le Conseiller Quentin Gugelmann invite la Municipalité à réfléchir sur cette durée et à orienter le Canton dans sa réflexion. Il est important que la Commune d'Yvorne puisse toujours accueillir des visiteurs (tourisme et visites de particuliers à particuliers) pour une durée plus longue qu'une demi-journée.

M. le Municipal Maxime Isoz précise que nous pouvons orienter le Canton dans une direction mais c'est lui qui a le pouvoir de décision. Il convient de savoir que ces places sont « tolérées » par le Canton mais en fonction du respect des distances, le Canton pourrait peut-être nous demander de les supprimer. C'est pour cela qu'il est important de rester modeste dans nos demandes.

Mme la Conseillère Sarah Badan estime qu'il est également important que les Vuargnérens eux-mêmes ne stationnent pas sur ces places. Elle a constaté régulièrement que ce sont les mêmes véhicules qui stationnent sur ces places. Elle ajoute qu'il y a encore des places de parc à louer sur le domaine communal.

Mme la Conseillère Susanna Wagner demande d'explicitier la problématique de distance par rapport à ces places de parc.

M. le Municipal Maxime Isoz explique que la route doit avoir une certaine largeur pour que des bus puissent se croiser ou un camion et un bus, par exemple.

Des normes doivent être respectées.

La Commune avait le souhait de rajouter des places de parc mais cela a été refusé.

La largeur de la chaussée doit aussi avoir une certaine dimension afin de permettre le passage de personne à mobilité réduite.

### **Terrain de foot - Eclairage**

M. le Conseiller Kelvin Maret explique que des travaux ont été réalisés au terrain de foot de Pré Nové, notamment sur les luminaires afin d'améliorer l'éclairage et d'économiser l'énergie. Il a constaté, ces derniers soirs, que c'est l'autre terrain de foot qui est utilisé pour les entraînements. Il se demande s'il est possible de privilégier l'utilisation du terrain de foot qui a fait l'objet de travaux.

M. le Municipal Maxime Isoz répond qu'actuellement, le FC Yvorne dispose de 16 équipes. Le terrain de foot principal est utilisé pour les matchs, ils jouent donc tous les jours.

Si ces 16 équipes jouent tous les jours sur le terrain de foot principal cela entraînera une destruction du terrain.

Par conséquent, ils s'entraînent sur le terrain d'en bas, qui est moins « dommage ».

Si ce dernier est un peu détérioré, cela ne gêne pas pour les entraînements.

Le FC Yvorne a demandé la licence pour jouer en 2<sup>ème</sup> ligue et le terrain a été homologué.

C'est aussi pour cette raison que ledit terrain est préservé et que les équipes ne s'entraînent pas dessus.

### **Période des vendanges – logement des travailleurs saisonniers**

M. le Conseiller Jean-Daniel Maret constate une problématique survenue sur la route qui mène de Vers Morey à Aigle, à la hauteur de la place de pique-nique.

Deux véhicules étaient stationnés en permanence durant la période des vendanges, ceci avec autant de chiens que d'habitants dans ces véhicules.

Ces véhicules ne disposant pas de WC, toutes leurs déjections (canines et humaines) ont été faites dans les vignes attenantes, si ce n'est pas le long du chemin.

Le chien d'une habitante de Vers Morey a ingurgité une de ces déjections humaines. Sa propriétaire a dû s'acquitter de plus de CHF 4'000.-- de frais de vétérinaire.

La Commune peut-elle imposer aux vigneron qui engagent du personnel saisonnier, de mettre à disposition des WC à coté de leurs véhicules ou peut-elle fournir un endroit avec douches et WC pour éviter ce type de désagrément ?

Relevons aussi qu'il s'agit de l'image de marque de notre Commune, se promener sur ce chemin ou utiliser cette table de pique-nique et constater ces déjections nuit à notre renommée.

M. le Municipal Maxime Isoz souligne qu'en application du règlement communal, tout vigneron ou personne qui accueille des vendangeurs ou caravanes chez lui, est censé mettre à disposition des WC et des douches.

Ils doivent également faire une demande pour stationner sur le domaine public ou sur le domaine privé mais visible depuis le domaine public.

Certains vigneron le font mais pas tous.

Un courrier à leur attention est prévu afin de leur rappeler le règlement en vigueur.

Il signale l'exemple (en bas du village près des jardins familiaux) du Domaine de la Pierre Latine. Il rédige une demande chaque année et installe des toilettes chimiques et des douches.

Un autre collègue vigneron accueille ses travailleurs chez lui pour qu'ils aient à leur disposition des WC ainsi que des douches.

Il est impossible pour la Commune d'être derrière chaque vigneron.

La gendarmerie tourne durant cette période et certains sont amendés.

Certains disent qu'ils ont les WC à l'intérieur de leurs camions mais ne les utilisent pas.

La Municipalité est consciente du problème et cherche des solutions.

Il est compliqué d'envisager une place pour les accueillir car cela pourrait ouvrir la porte à d'autres personnes qui viendraient.

M. le Conseiller Jean-Daniel Maret pense que la Municipalité sait quel est l'employeur de ces personnes (dans le cas de la situation déposée initialement). Il sera donc assez simple d'intervenir auprès de cette personne directement en lui signalant que ce type de comportement n'est plus admissible pour les années prochaines.

M. le Syndic Edouard Chollet ajoute que la prochaine conférence des Syndics aura lieu le 29 novembre prochain. Une des communes a souhaité que nous mettions expressément le sujet de l'hébergement du stationnement des travailleurs saisonnier à l'ordre du jour.

Nous ne sommes pas la seule commune concernée par cette problématique et nous verrons ce qu'il ressort de cette conférence.

### **Collège d'Yverne – Appartements vidés**

M. le Conseiller Nicolas Dervey souhaiterait connaître la situation du bâtiment.

M. le Municipal Maxime Isoz indique qu'il a déjà répondu à cette question lors du précédent Conseil. La Municipalité est en train de finaliser le projet pour demander un crédit d'études pour la suite des opérations. Des mesures sont faites et des devis sont demandés afin de venir devant le Conseil avec un préavis visant à demander un crédit d'études.

### **TPC – arrêts / panneau sur pneu**

M. le Conseiller Quentin Gugelmann indique qu'il y a quelques problématiques en matière de sécurité concernant les arrêts de bus dont les panneaux indicatifs sont fixés provisoirement sur des pneus.

Il relate notamment la situation de celui positionné au Clos de l'Ombren, ce dernier se retrouve souvent sur la route et pourrait être la source d'accidents.

M. le Municipal Jean-Luc Berdoz indique qu'un contact avec les TPC a été pris afin de faire une tournée de tous les arrêts de bus. Ceci dans le but d'étudier les contraintes auxquelles sont confrontées les personnes à mobilité réduite mais nous en profiterons également pour étudier cette problématique.

### **Projet GastroVert**

Mme la Conseillère Susanna Wagner se demande si ce projet est toujours en cours.

M. le Municipal Eric Minod confirme que l'étude est en cours pour changer éventuellement le système de ramassage. Il évoque des difficultés à trouver les emplacements adéquats (type éco-points, moloks).

Le but est de penser le projet de manière globale, la Municipalité étudie les meilleures options.

### **Postulat - concernant la modification de signalisation en faveur des cyclistes au Boulevard d'Yverne**

M. le Conseiller Hans-Peter Müller tient à remercier l'assemblée pour son soutien.

En l'absence d'autres divers et de propositions, M. le Président Alain Barbay **clôt la séance à 20h49**

Le président :

Alain Barbay

La secrétaire :

Séverine Tissot